



COMHAFAT/ATLAFCO

CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS
RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES BORDERING
THE ATLANTIC OCEAN

RAPPORT DE MISSION

**Conférence de haut niveau de la Commission Générale
de Pêche pour la Méditerranée sur les initiatives**

MedFish4Ever:

Progrès réalisés et engagements renouvelés

MARRAKECH, 11-12 JUIN 2019



COMHAFAT/ATLAFCO

CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS
RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES BORDERING
THE ATLANTIC OCEAN

Conférence de haut niveau de la Commission Générale de Pêche pour la Méditerranée sur les initiatives *MedFish4Ever*: Progrès réalisés et engagements renouvelés

La COMHAFAT a été invitée par la Commission Générale de Pêche pour la Méditerranée, pour participer à la **Conférence de haut niveau sur les initiatives *MedFish4Ever***.

La conférence a pour objectif d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la **Déclaration de Malte *MedFish4Ever*** et pour renouveler les engagements pris pour atteindre les objectifs qui y sont énoncés. Un accent particulier a été mis sur le développement social de la pêche artisanale, le travail décent et la célébration de la journée internationale de la lutte contre la pêche INN.

La COMHAFAT a été représentée par Mr Benabbou Secrétaire Exécutif, ainsi que Mr Ishikawa, Expert Pêche/OFCF, Mr Sadiki Chef du département des Programmes et Projets, et Mr Laamrich Chef du département de la coopération et système d'information.

Contexte de la Conférence :

Le 30 mars 2017, des ministres et des représentants de haut niveau des Etats riverains de la Méditerranée, ainsi que de la Commission européenne et du Parlement européen, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) se sont réunis et ont pris une mesure décisive pour promouvoir la durabilité de la Méditerranée et de ses pêcheries.

La déclaration ministérielle de Malte ***MedFish4Ever*** qui en a résulté, a été signée par **16 pays** (Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, France, Grèce, Italie, Malte, Monaco, Monténégro, Maroc, Slovaquie, Tunisie et Turquie), ainsi que par la Commission européenne.

Dans cette Déclaration, ces pays ont exprimé leur intention **d'améliorer la situation de la pêche en Méditerranée au cours de la prochaine décennie** par le biais d'une série d'objectifs ambitieux et d'activités visant à renforcer la gestion et la gouvernance de la pêche.

Cette déclaration s'appuie sur un processus engagé en 2003 avec **la déclaration de Venise**, qui a jeté les bases des progrès de **la gestion régionale des pêches aux niveaux institutionnel, scientifique, technique et intergouvernemental**.

En outre, il s'appuie sur les objectifs mondiaux et régionaux pour soutenir la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD), du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que de la stratégie à moyen terme (2017-2020) pour la durabilité de la pêche dans la Méditerranée et la mer Noire. Pêche et la stratégie pour le développement durable de l'aquaculture en Méditerranée et en mer Noire, adoptée par la CGPM.

La mise en œuvre de la Déclaration renforce également la mise en œuvre du Plan d'action régional pour la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire (RPOA-SSF) et du Plan d'action régional pour la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (RPOA-IUU).

OBJECTIFS DE LA CONFERENCE:

De nombreux progrès ont été accomplis au cours des deux années écoulées depuis la signature de la déclaration ministérielle de *Malte MedFish4Ever*; Cependant, des efforts énormes sont encore nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. Les pays sont donc appelés à faire le point sur les progrès réalisés et à renouveler les engagements.

La conférence de haut niveau de la CGPM sur les initiatives *MedFish4Ever* vise à:

- Passer en revue les progrès réalisés par rapport aux objectifs déclarés et mettre en évidence les lacunes là où des efforts continus et supplémentaires sont nécessaires ;
- Attirer l'attention sur les sujets d'intérêt particuliers, notamment:
 - Le rôle du développement social dans la promotion du travail décent et la réduction de la vulnérabilité des pêcheurs des communautés côtières de la région.
 - La célébration de la journée internationale de lutte contre la pêche INN, y compris une cérémonie de remise des meilleures pratiques dans la région.
 - Renouveler l'engagement en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans la déclaration de Malte *MedFish4Ever* ;
 - Promouvoir un dialogue sur les défis futurs et les initiatives stratégiques.

CONTRIBUTION DE LA COMHAFAT :

Le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT Mr Benabbou, a participé au panel de la 2^{ème} séance programmée la matinée le 11 juin 2019, consacrée aux discussions sur : Le rôle déterminant de la coopération internationale dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Cette session de par sa thématique, coïncide avec la célébration le 5 juin de chaque année de **la journée internationale de la lutte contre la pêche INN**.

Mr Benabbou, a rappelé que la coopération au niveau mondial et régional est sans doute la solution la plus efficace pour combattre la pêche INN. A cet effet, la CGPM et la COMHAFAT, ont formalisé leur volonté de commune de développer une coopération transrégionale par la signature, le 28 Octobre 2015 à Marrakech d'un protocole d'accord dédié exclusivement au renforcement des efforts conjoints, dans la lutte contre la pêche INN. Cette coopération transrégionale favorise l'adhésion aux instruments juridiques internationaux, plus particulièrement l'accord sur les mesures du ressort de l'État du port, leur transposition au niveau National, la formation et le développement des compétences au niveau des Etats membres, l'échange des informations, et la dissémination des bonnes pratiques en matière de coopération internationale de lutte contre la pêche INN. Il a rappelé que la COMHAFAT engage au niveau de sa zone de compétence une coopération solidaire et agissante avec les organisations sous régionales de pêche (CSRP, CPCO, COREP), avec lesquels plusieurs actions ont été menées pour la coordination des efforts, la cohérence des politiques et la mutualisation des moyens pour une lutte efficace et efficiente contre la pêche INN.